

**RESSOURCES POUR LA CONTEXTUALISATION DES PROGRAMMES
D'HISTOIRE & GEOGRAPHIE de la VOIE PROFESSIONNELLE
En NOUVELLE-CALEDONIE**

BAC

1^{ère}

Histoire

THEME :

Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIXe siècle – 1^{ère} moitié du XXe siècle)

Notions et mots-clés :	Capacités travaillées :	Repères :
<p>Agriculture Artisanat Droits sociaux Exode rurale Féminisation des emplois Industrialisation Instruction publique Plantations Question social Syndicat Usine</p>	<p>Construire une frise chronologique identifiant les acteurs de la question sociale, leurs modalités d'action et les principales avancées sociales</p> <p>Contextualiser des œuvres mettant en scène des gemmes ou des hommes au travail pour conduire une analyse historique</p>	<p>1853 : prise de possession</p> <p>1864 – 1897 : transportation</p> <p>1891 : arrivée de Chan Dang du port d'Hai Phong</p> <p>1896 : Arrivée de travailleur javanais</p> <p>1931 : fermeture du bague</p> <p>Ouverture : 2^e moitié du XXe siècle</p>

Problématiques possibles et enjeux

- Comment le travail se développe-t-il en Nouvelle-Calédonie pendant la colonisation ?
- Comment l'arrivée des travailleurs javanais en Nouvelle-Calédonie s'organise-t-elle ?
- Dans quelle mesure les travailleurs peuvent-ils et/ou doivent-ils lutter pour leurs droits ?
- Quel rôle les concessionnaires ont-ils joué dans le développement de la Nouvelle-Calédonie ?
- Comment l'organisation du travail en Nouvelle-Calédonie a-t-il été influencé par l'histoire de la France ?

Ecueils à éviter

Didactiquement : Ne s'en tenir qu'au travail minier en occultant la composante agricole. Il faut également veiller à ne pas traiter exclusivement qu'un seul groupe d'acteurs. Sans être exhaustif, il peut être intéressant pour les élèves que les différents groupes soient évoqués pour mettre en évidence la complexité du sujet et expliquer la pluralité du paysage social calédonien actuel. De plus, l'approche historique du sujet doit permettre d'analyser les conséquences des événements mondiaux sur l'histoire calédonienne (1^{ère} et seconde guerre mondiale par exemple).

Pédagogiquement : L'adaptation de ce sujet doit permettre aux élèves de développer un savoir-faire par rapport aux documents. En effet Le traitement de documents-sources locaux ne doit pas être un prétexte pour revoir les attentes à la baisse. L'adaptation doit être un outil pour éveiller la curiosité de l'élève et profiter de cette dynamique pour le/la faire travailler efficacement (insister sur les verbes de consignes qui doivent être mieux compris en cette fin de scolarité secondaire). Il s'agit également pour l'élève de mieux comprendre, de mieux appréhender la société dans laquelle il/elle évolue. Trois documents sont suffisants pour une séance. La profusion de documents ne doit pas se substituer à une analyse complète.

Notice sur la Nouvelle-Calédonie

Du point de vue agricole :

- Activité principale : le bétail
- La culture la plus générale : le maïs qui peut être cultivé tout l'année (2 récoltes par an) prix : 18 à 20F les 100kg sur les lieux de production
- La culture du blé n'a rien donné de significatif malgré plusieurs essais
- Le café réussit très bien : vers 1865-1866, des milliers de plants ont été distribués aux colons ; les arbres sont en plein rapport et le café est de première qualité
- La canne à sucre : résultats mitigés, un handicap : les sauterelles
- D'autres cultures prometteuses : le coton, le riz, le tabac, la vanille, l'indigo, etc ...

Du point de vue minier :

- De la houille de Bourail au Mont-Dore
- Du cuivre au Diahot et à Koumac (gisement à peine exploré)
- De l'or au Diahot, à Hienghène, au dessus de Saint-Louis, du nickel à Houaïlou, à Canala, au Mont-Dore, à l'état de silicate et non de sulfure, ce qui facilite le traitement.

J. Dauphiné, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1903*, 1987, p. 51-52

Bilan de la colonisation Feillet

Il sembla qu'environ 1 500 personnes aient immigré en Nouvelle-Calédonie au titre de la colonisation Feillet représentant 525 familles.

A la veille de la Grande Guerre, on ne compte plus que 311 familles encore présentes sur leurs terres, représentant environ 700 personnes parmi lesquels figure Antoine Soury-Lavergne, colon et poète installé dans la vallée d'Amoa, à Poindimié où il décède en 1970.

C. Terrier « *L'impact de la colonisation Feillet sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à nos jours* », 1993

Poème exprimant la déception des colons Feillet

Certain colon, en grand tourment,
D'une crise d'acrimonie,
Se plaignait très amèrement
Des terrains de Calédonie,
Qui, pour son for, ne valaient rien,
Et s'en allait fuyant son bien :
« Que faire en ce pays » disait-il dans sa rage,
Je n'y vois que des monts abrupts comme entourage
En vain depuis dix ans j'affronte leur rigueur
Pour cultiver les bords de leur sombre domaine,
Mais j'ai perdu mon temps, mon argent, ma vigueur,
Car cyclone et torrents ont dévasté ma plaine
En vain pendant dix ans j'ai versé mes sueurs
Sur ce sol tourmenté, plein de rocs et d'épines,

Où sans cesse la pluie ajoute encre ses pleurs
Formant partout bourbiers, crevasses et ravines.
[...] On m'a trompé, je pars. Adieu pauvre pays !

Antoine Soury-Lavergne, *Récits d'un colon établi en Nouvelle-Calédonie*, 1953

Témoignage de Gabriel Valet, descendant d'un colon nordiste, en 1995

Mes parents quittèrent Marseille en novembre 1925, à bord de l'El Kantara, [...] vieux bateau, solide mais d'une saleté indéfinissable et à la machine épuisée qui filait péniblement 10 nœuds. Il y avait très peu de cabines et elles étaient réparties entre les femmes et les enfants. Les hommes vivaient dans les structures basses du bateau. Le 11 janvier 1926, ce fut l'arrivée à Nouméa [...]. Puis ce fut le départ pour Moindou, un village de la côte Ouest. Le choix du 21^e kilomètre par une équipe assez emballée : c'étaient 3 000 ha de plaines, de collines, terres à cultures et à pâturages. Mais rapidement, les quelques familles courageuses installées s'aperçurent de leur erreur : la région était infestée de moustiques et la sécheresse, à cette époque, était extrême. Le ravitaillement parvenait de Moindou en chars à bœufs une fois par semaine. A proximité des tentes qui constituaient les premiers abris, des maisons en torchis furent construites et recouvertes d'écorces de niaoulis.

Les quelques économies s'épuisèrent rapidement et les cultures démarraient difficilement. Les cerfs, nombreux, faisaient de terribles ravages la nuit, détruisant les jeunes pousses de coton ou de maïs. Les colons étaient harcelés par les moustiques, de jour comme de nuit et peu à peu le groupe s'amenuisa et se dispersa. La plupart des membres quittèrent le 21^e après avoir été ruinés. Mes parents restèrent au 21^e avec les Prévost et les Delcuignie. Mais finalement mes parents abandonnèrent le 21^e à la fin de l'année 1921.

B. Delvinquier, *L'épopée des colons nordistes en Nouvelle-Calédonie*, 1998

15. Le premier tracteur introduit en Nouvelle-Calédonie, sans doute par les Nordistes



Extraits de la loi sur l'exécution de la peine des travaux forcés du 30 mai 1854

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut. Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit. Le Corps Législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Article premier. La peine aux travaux forcés sera subie, à l'avenir, dans des établissements créés par décret de l'Empereur, sur le territoire d'une ou plusieurs possessions françaises autre que l'Algérie.

Article 2. Les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous autres travaux d'utilité publique.

Article 4. Les femmes condamnées aux travaux forcés pourront être conduites dans un des établissements créés aux colonies ; elles seront séparées des hommes et employées dans des travaux en rapport avec leur âge et leur sexe.

Article 6. Tout individu condamné à moins de huit années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de sa peine, à résider dans la colonie dans un temps égal à la durée de sa condamnation. Si la peine est de huit années, il sera tenu d'y résider toute sa vie.

Article 11. Les condamnés des deux sexes qui se seront rendus dignes d'indulgence par leur bonne conduite, leur travail et leur repentir pourront obtenir :

1° L'autorisation de travailler aux conditions déterminées par l'administration, soit pour les habitants de la colonie, soit pour les administrations locales.

2° Une concession de terrain et la faculté de le cultiver pour leur propre compte. Cette concession ne pourra devenir définitive qu'après la libération du condamné.

Article 12. Le gouvernement pourra accorder aux condamnés aux travaux forcés, à temps, l'exercice dans la colonie des droits civils ou de quelques-uns de ces droits, dont ils sont privés par leur état d'interdiction légale.

Article 13. Des concessions provisoires ou définitives de terrains pourront être faites aux individus qui ont subi leur peine et qui restent dans la colonie.

Le manque de bras : le point de vue d'un politicien français en 1884

De la main-d'œuvre, des travailleurs ! Tel est le cri qui retentit d'un bout à l'autre de l'océan Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, la main-d'œuvre européenne libre est rare. La main-d'œuvre employée comte trois éléments :

- Les Canaques (sic) indigènes qui ne travaillent pas régulièrement mais peuvent fournir par moments un bon coup de collier.
- Les condamnés et les libérés, mais les trois quarts des libérés ne travaillent pas. A Thio, on constate la présence continuelle de 300 libérés et les mines n'en occupent en réalité que 120.
- Les immigrés des Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) qui sont de bons travailleurs. Leur immigration été suspendue en 1882 en raison des abus commis par les recruteurs et de la mortalité excessive. Il est malheureusement exact que de 1874 à 1882, sur 5 148 immigrants, 1 221 sont morts de maladie, soit 24% de l'effectif, et c'est aux mines qu'on en est redevable. Le plus souvent, la mort, causée par la phthisie et la dysenterie, est due au climat plus froid et à l'insuffisance du vêtement.

On pense à recourir à l'immigration chinoise et à l'introduction des Indiens dits Malabars.

D'après le rapport du sénateur Courmeaux, 1884, Centre des Archives de l'Outre-Mer

Des statuts juridiques multiples pour contrôler une population d'origines diverses

Citoyens français : possèdent des droits et des devoirs définis par la Constitution française

Les colons libres : disposent des libertés fondamentales, du droit de vote, droit à l'école, leurs actes de la vie civile doivent obligatoirement être enregistrés à l'état civil. Doivent le service militaire et sont soumis à l'impôt.

- Les « Malabars » : ils sont d'origine indienne, venus de la réunion, ils disposent de leurs droits civiques, dans la réalité, à La Foa, par exemple, l'administration, restreint leur droit de vote, pour laisser aux Européens la majorité à la commission municipale.
- Les métis : sont citoyens quand ils sont issus de mariage mixte, ou quand ils sont reconnus par le père français, dans le cas de l'enfant naturel. Les métis, non reconnus, vivant à la tribu ne sont pas citoyens.
- Les citoyens déchus de leurs droits : les forçats condamnés à la transportation ou la relégation ont perdu leurs droits civiques. Ils sont identifiés par un matricule. A leur libération, ils ne recouvrent pas leurs droits. Les libérés astreints à la résidence dans la colonie, sont soumis au port obligatoire d'un livret dans le but de contrôler leur déplacement. Un petit nombre d'entre eux bénéficient néanmoins d'une réhabilitation.

Indigènes : ils sont soumis au régime de l'Indigénat, établi, dans la colonie, par le décret du 18 juillet 1887 qui fait d'eux des « sujets de l'empire colonial français ». « Par ce régime, l'indigène néo-calédonien a été mis et reste encore hors du droit commun. Il est soumis à la discipline de l'administration coloniale » (définition portée dans le décret du 21 mai 1907). Ils ne disposent d'aucun droit politique. Le régime est prorogé tous les 10 ans jusqu'à son abolition par la Constitution de 1946. Ils dépendent tous du service des Affaires indigènes. Ce n'est qu'en 1934 qu'un arrêté, met réellement en application un registre d'état civil coutimier, chaque Kanak peut alors justifier d'une existence individuelle légale, sans pour autant qu'on puisse parler de droits individuels, car pour beaucoup d'actes, c'est le clan qui décide. Les Tonkinois et les travailleurs néo-hébridais sont compris dans cette catégorie des indigènes, ils dépendent par ailleurs d'un contrat de travail qui les lie à leur employeur, un livret d'engagé est leur seul titre d'identité.

Étrangers : toute personne venue d'un autre pays que la métropole est gérée par le service de l'immigration.

Dans la pratique les étrangers ne sont pas traités avec les mêmes égards. Les Européens et assimilés (Australiens, britanniques, Allemands ...), sont proportionnellement bien représentés au début de la colonie, ils disposent d'une grande liberté, on leur confie même des responsabilités, telles que l'état civil, ou les commissions municipales. Les travailleurs asiatiques, (les Javanais par exemple) venus sous contrat, font l'objet de contrôles réguliers et stricts, et sont soumis à l'autorité de leur employeur. Tandis que les premiers immigrés étrangers conservent leur nationalité, leurs descendants demandent la naturalisation.

D'après *Vos papiers, s'il vous plaît ! Les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, catalogue de l'exposition « musée de la ville de Nouméa avril 2007.

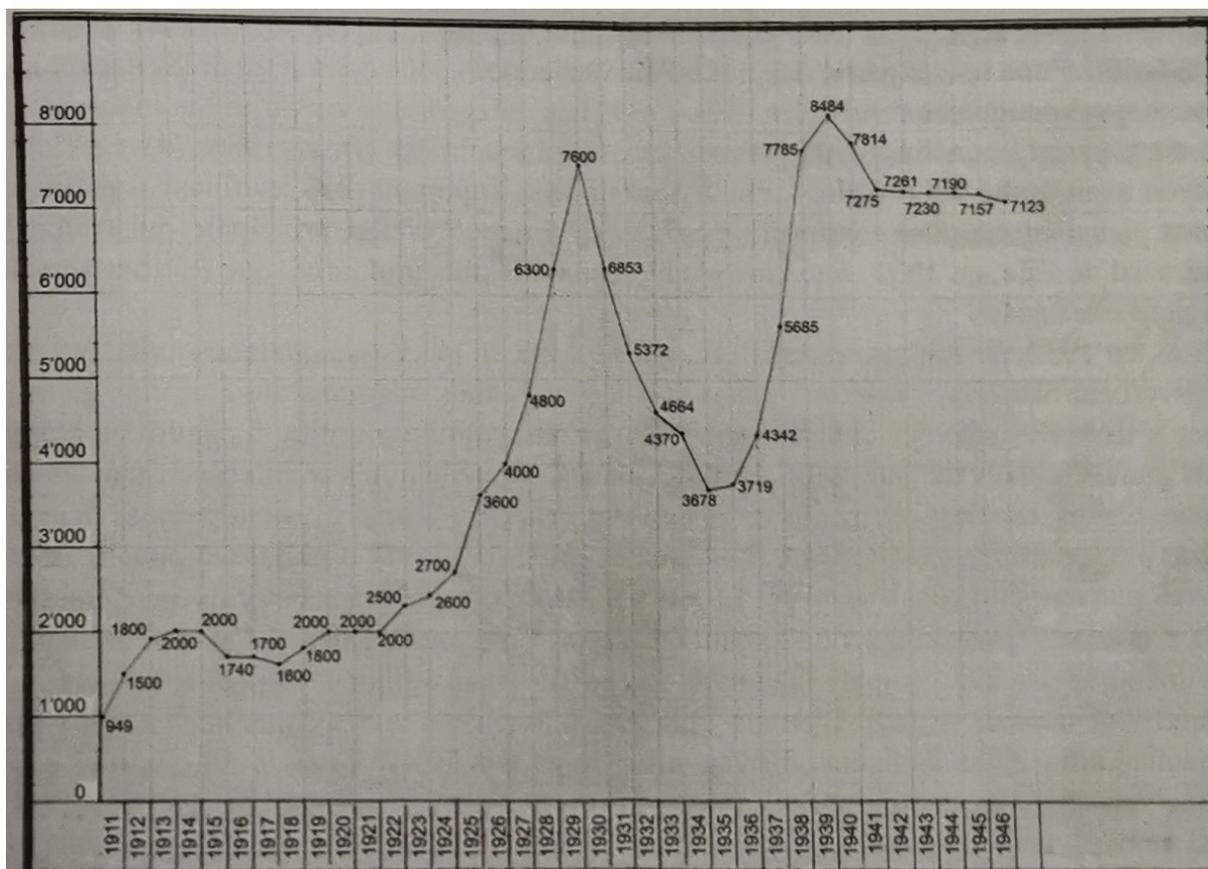
La main-d'œuvre néo-hébridaise en Nouvelle-Calédonienne

Années	Arrivée	Départ	Décès	Âge moyen au décès
1867	151	112	14	22.9
1875	675	582	336	18.9
1885	338	285	175	22.3
1888	456	88	97	21.2
1895	9	132	79	24.4
1914	63	51	10	36.3

Les Néo-Hébridais sont 14 000 à débarquer en Nouvelle-Calédonie entre 1865 et 1925, 12 000 sont arrivés avant la fin du XIXe siècle. Jusqu'en 1914, c'est la main-d'œuvre la plus nombreuse (en dehors des forçats) : on compte entre 2 000 et 3 000 Néo-Hébridais en permanence dans la colonie. Ils sont employés par l'administration sur les travaux publics, sur les mines, sur les exploitations agricoles, ou comme domestiques. Leurs conditions de vie et de travail sont déplorables

D'après Shineberg, D *La main-d'œuvre néo-hébridaise en Nouvelle-Calédonie 1865-1930*, Nouméa, Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie N°61 S.E.H.N.C, Nouméa 2003

Les arrivées des travailleurs javanais entre 1910 et 1946



22. Fluctuations du nombre de travailleurs javanais de 1910 à 1946 (G1)
(Graphique provenant des ANC, 37 W 368)

Des travailleurs javanais à la mine



Sortie de galerie de travailleurs javanais chargés du « roulage »

(Photo provenant des ANC, Album Maurice et Raymond Leenhardt)

Les salaires des travailleurs javanais au XXe siècle

Désignation	Salaires		Pécule à la charge Employeur				TOTAL		OBSERVATIONS
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	
Engagés 1938.....	95	72.50			20	15	95	72.50	Salaires moyens 80 - 95 - 110 -
Engagés avant 6338	110	85			20	15	110	85	Salaires moyens 95 - 110 - 125 -
Engagés à près 6338	110	85	19	14	22	17	129	99	
Engagés 1939.....	140	105	13	10	28	21	153	115	Contrat 102 frs 50 - Pécule 1/5 des salaires
Engagés 1942.....	140	85	40	30			180	115	Circulaire N°649 du 4.6.1942
Engagés (I.3) 1943	200	150	40	30			240	180	Circulaire N°282 du 9.3.1943
Engagés (I.7) 1943	200	150	40	30			240	180	Circulaire N°1038 du 9.7.1943 (augmentation 15 frs par an)
Engagés (I.I) 1944	200	150	40	30			240	180	Circulaire N°9 du 4.1.1944
Engagés (I.E) 1944	225	175	40	30			265	205	et augmentation 25 francs par année de rengagement.

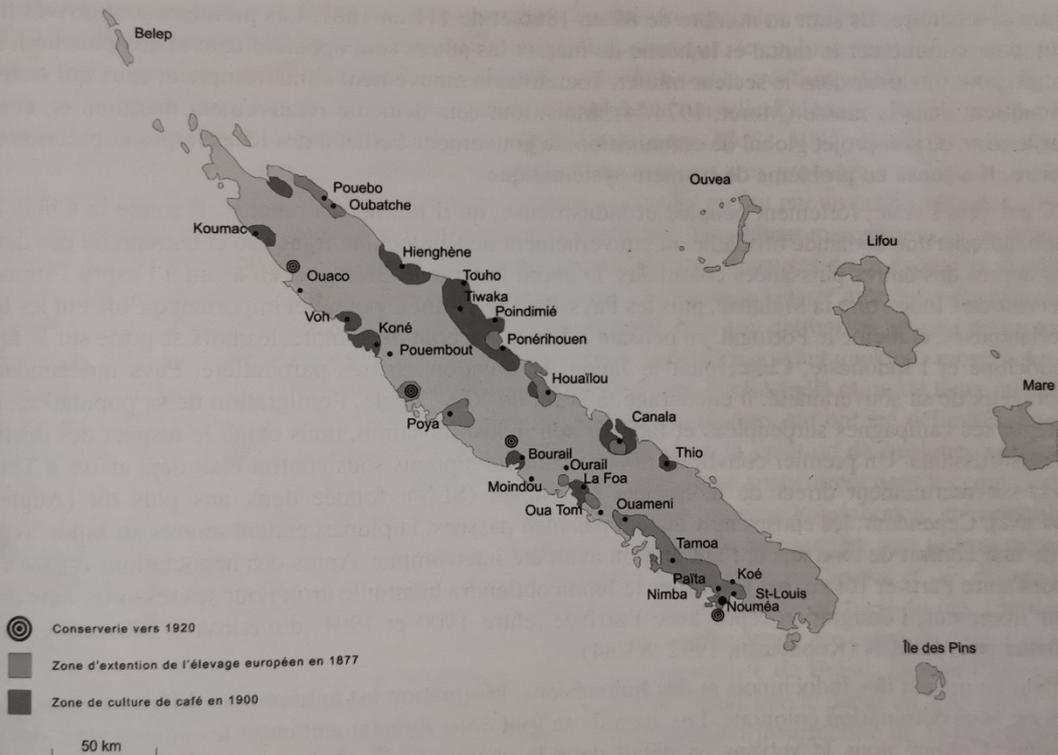
Nouméa, le 6 Janvier 1944
Le Chef du Service de l'Immigration

[Signature]

10. Évolution des salaires des travailleurs javanais de 1938 à 1944 (T1)
(Tableau provenant des Archives de Nouvelle-Calédonie (ANC), 37 W 369)

La répartition des travailleurs javanais en Nouvelle-Calédonie

Chapitre II – Causes du recrutement : la Nouvelle-Calédonie en quête de main-d'œuvre



5. Nouvelle-Calédonie : enclaves agricoles coloniales de concentration des Javanais (C3)
(Carte redessinée par P. Muller à partir de l'Atlas de Nouvelle-Calédonie, 1992 :55)

Évolution des prix du café de 1893 à 1905	
ANNÉES	Cours moyen au kg
1893	2 F
1894	2 F
1895	2.50 F
1896	2.66 F
1897	2.64 F
1898	2.06 F
1899	2.05 F
1900	2 F
1901	1.99 F
1902	1.74 F
1903	1.65 F
1904	1.68 F
1905	1.69 F



Séchage du café à Canala, propriété Laurie, 1876.

Baraquements de travailleurs



Source : cliché Peace in Serge Kakou, *découverte photographique de la Nouvelle-Calédonie, 1848-1900*, Actes Sud, Arles, 1998

Document 3b : un forçat et sa famille sur sa concession à Bourail



Source : cliché des frères Servais in Serge Kakou, *découverte photographique de la Nouvelle-Calédonie, 1848-1900*, Actes Sud, Arles, 1998

Les bagnards sur les travaux de routes en « brousse ».
Condamnés du camp Brun (camp disciplinaire de Boulouparis)
affectés aux travaux de route. La surveillance est ici renforcée
par la police kanak à droite de la photo. Une route carrossable
est ainsi réalisée avec la main-d'œuvre pénale jusqu'à Bourail.



Source : SANC, album Ch. Devambez, 8Fi 52

Document 3a : dépêche ministérielle du 24 janvier 1883

« Je ne saurais trop insister, Monsieur le Gouverneur, sur la nécessité de hâter la mise en concession des transportés parvenus à la première classe et de favoriser leur mariage ou leur réunion avec leur famille : ces sortes d'autorisation doivent être accordées très largement, elles sont un puissant moyen de moralisation, en même temps qu'elles activent le développement de la colonisation pénale ».

Source : CAOM, notice sur la transportation 1882-1883, p.46

Les activités des concessionnaires

Ces concessionnaires se conduisent bien en général et sont travailleurs. Les principaux produits qu'ils obtiennent sont le maïs, les haricots, les pois, les pommes de terre, le manioc, le café; au 31 décembre 1883, 38,000 pieds de café étaient plantés dans les concessions et il en existait plus de 100,000 pieds en pépinières.

L'élevage du gros et du petit bétail donne d'excellents résultats.

Les porcs prospèrent et pullulent, mais l'espèce s'appauvrit et les beaux sujets deviennent de plus en plus rares. Il importe donc d'activer la consommation d'une partie du troupeau en ne s'attachant qu'à conserver les animaux de belle race. La viande de porc est utile pour l'usage des rationnaires entretenus dans certains postes où le marché de viande ne peut pas s'exécuter, la baie du Prony, par exemple, et même pour varier au besoin la nourriture des condamnés.

Je pense qu'il est intéressant de citer ici, à propos de la Fonwhari, les renseignements fournis par M. l'inspecteur en chef Leclos: «J'ai visité plusieurs concessionnaires dans les différents centres; le plus grand nombre ne coûte plus rien à l'Administration et vit de son travail. Ce sont des gens établis, de véritables propriétaires. J'en ai vu deux notamment, condamnés à perpétuité, mariés à des femmes libres, ayant trois enfants chacun, qui se sont livrés à la culture du caféier, en même temps qu'à l'intérieur la femme et les enfants s'occupent de l'élevage des animaux. Ils ont constitué une véritable ferme avec maison d'habitation très propre, très convenable, et ils ont des champs de caféiers de plusieurs hectares qui ne rivaliseraient pas sans succès avec les plus beaux de Canala.

«A ceux-là, à coup sûr, on peut donner leur grâce, la liberté d'aller où ils voudront, assurément ils ne quitteraient pas leur bien naissant, ils ont goûté à la propriété.»

Quinty, n° 7403. — 8 hectares en concession, dont 3 hectares en culture. A récolté 100 sacs de maïs, 30 kilogrammes de café; a 1,100 pieds de café en rapport, 3,000 pieds plantés depuis deux ans et 800 en pépinière; a récolté 6 à 7 kilogrammes de coton assez beau; a 7 porcs, 5 chèvres, 40 poules, 4 sacs de haricots, etc. Pense récolter 400 kilogrammes de café l'an prochain. Ce concessionnaire est un travailleur émérite. Sa concession est très bien cultivée. Il est dans l'aisance, doit avoir une dizaine de mille francs lui appartenant. Est marié et père d'un garçon de dix ans et d'une fille de seize ans qui travaillent aux champs.

Bordeaux, n° 951, libéré. — A 5,300 pieds de café plantés avec des bananiers qui n'ont encore rien rapporté, plus 7,000 pieds en pépinière; a récolté 15 sacs de maïs, 50 kilogrammes de haricots, a provision de tabac; a beaucoup de bananiers et de cocotiers, 4 porcs, 90 poules, 4 canards, 2 cases très convenables; très bon concessionnaire.

Laugée, n° 1920. — Concession: 5 hectares, dont 3 en culture. A récolté 55 sacs de maïs, 3 sacs de haricots; a 99 pieds de café en pépinière, 20 volailles, 8 porcs, sa provision de tabac, une couvée de 12 œufs de canards. Marié avec une femme très convenable et qui se conduit très bien, père d'une petite fille, très bon concessionnaire. Laugée est condamné à perpétuité, il a été proposé deux fois pour une commutation de peine; malheureusement ses antécédents judiciaires n'ont pas permis jusqu'ici de donner suite à ces propositions.

Guillarmet, n° 4524. — Concession: 6 hectares, dont 5 sont en culture. A récolté 54 sacs de maïs; 700 pieds de café ont produit 100 kilogrammes de café; avait semé 2 hectares de haricots, n'a récolté que 6 sacs; le reste s'est pourri; avait semé 100 kilogrammes de pommes de terre qui se sont également pourries; a 8 têtes de bétail, 2 bœufs à moitié, 7 chèvres, 16 porcs, 4 volailles, 20 sacs de patates, case très bien. Marié, père d'une petite fille de trois ans, très bon travailleur, concessionnaire comme il y en a peu, a de l'aisance.

Mounien, n° 3342, Malabar. — Concession: 7 hectares, dont 3 hectares en culture, et la plus grande partie des 4 autres hectares est débroussée. A récolté 30 sacs de maïs (a beaucoup perdu de semences), 4 sacs de haricots, sa provision de tabac; 20 porcs, 6 volailles. Travailleur infatigable, un des meilleurs sujets parmi les concessionnaires, est en train de défricher sa concession avec une ardeur très grande, deviendra d'ici quelques années un des concessionnaires les plus aisés, très bonne conduite.

Et la liste est encore longue des concessionnaires méritants. En résumé, sur 72 concessionnaires inspectés:

- 19 sont l'objet d'appréciations des plus favorables;
- 42 sont signalés comme bons concessionnaires;
- 16 laissent un peu à désirer;
- 15 seulement sont à déposséder après avertissement préalable.

L'inspecteur de la transportation termine ainsi son rapport: «En thèse générale, je suis content des concessionnaires et je ne pensais certes pas que l'Administration eût obtenu des résultats aussi satisfaisants.

L'exposé des résultats de la canne à sucre (1878 à 1883) :

ANNÉES.	QUANTITÉS DE CANNES manipulées.	PRODUCTION EX TONNES. — Sucre et rhum.
	kilogr.	tonnes.
1878.	2,686,156	97 532
1879.	3,386,101	46 146
1880.	1,863,228	37 700
(A) 1882.	312,942	16 950
1883.	2,899,788	196

(A) En 1882, la récolte fut détruite par les sauterelles et les inondations.

Le rendement de la canne sera de beaucoup supérieur le jour où la situation du budget sur ressources spéciales permettra de renouveler les appareils de l'usine qui sont usés, défectueux et bien inférieurs à ceux que produit aujourd'hui l'industrie métropolitaine.

Au 31 décembre 1882, il existait sur le territoire de Bourail et sur ses annexes 202 concessionnaires installés; 161 concessions ont été accordées pendant l'année 1883, 21 individus ont été dépossédés.

Il restait donc, au 31 décembre 1883, 342 concessionnaires d'origine pénale vivant sur le territoire de Bourail.

A la fin de 1882, la population totale (hommes, femmes et enfants) se décomposait ainsi :

Hommes	202	}	517
Femmes.	114		
Enfants.	201		

La répartition des transportés

Répartition des transportés au 31 décembre 1882.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	PÉNITENCIER- NÉPOT de l'Isle-Non.	BOURAIL.	UARAI.	CANALA.	GROUPE DIVERS.	HORS PÉNITENCIERS ET ENGAGÉS par les colons.	TOTAL.		
HOMMES.									
1 ^{re} catégorie. — Condamnés aux travaux forcés.....	Européens.	2,474	488	314	35	2,909	429	6,649	
	Arabes.	8	6	1	"	67	"	82	
	Asiatiques.	2	3	4	5	30	"	44	
	Océaniens.	"	"	2	"	4	"	6	
2 ^e catégorie. — Condamnés à la reclusion	1 ^{re} section. — Coloniaux.	"	1	"	1	1	"	3	
	2 ^e section. — Européens.	"	1	"	"	6	"	7	
4 ^e catégorie.	1 ^{re} section. — Libérés astreints à la résidence. {	Européens.	17	175	17	2	356	1,380	1,947
	Arabes.	"	"	"	"	51	9	60	
	Asiatiques.	"	"	"	"	11	9	20	
	Océaniens.	"	"	"	"	"	"	"	
2 ^e section. — Libérés non astreints à la résidence.	4	31	2	"	15	"	52		
FEMMES.									
1 ^{re} catégorie. — Condamnées aux travaux forcés.	Européennes.	"	1	"	"	"	"	1	
	Océaniennes.	1	50	16	"	"	2	69	
2 ^e catégorie. — Condamnées à la reclusion. — Européennes.	"	10	5	"	"	3	18		
4 ^e catégorie.	1 ^{re} section. — Libérées astreintes à la résidence. — Européennes.	"	32	2	"	12	"	46	
	2 ^e section. — Libérées non astreintes à la résidence. — Européennes.	"	11	1	"	"	"	12	
Condamnées à l'emprisonnement. — Européennes.	"	4	2	"	2	2	10		
TOTAUX.	2,506	813	366	43	3,464	1,834	9,026		

L'évolution des punitions (1877-1882)

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Relevé sommaire des punitions de 1877 à 1882.

ANNÉES.	EFFECTIF MOYEN.	NOMBRE de CONDAMNÉS évadés.	NOMBRE de CONDAMNÉS réintégrés.	ÉVASIONS DÉFINITIVES.	CHÂTIMENTS corporels.	PUNITIONS DIVERSES.	PROPOR- TION par 100 INDIVIDUS.
1877.....	7,537	148	145	3	46	9,915	132
1878.....	8,125	284	244	40	66	9,255	115
1879.....	7,948	403	376	27	18	9,707	122
1880.....	8,103	709	670	39	(1) #	11,523	142
1881.....	8,460	584	560	24	#	12,165	143
1882.....	8,843	394	371	23	#	11,093	125

(1) Les châtimens corporels ont cessé d'être infligés depuis la mise en exécution du décret disciplinaire du 18 juin 1880.

Les professions des transportés

TABLEAU n° 17.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Tableau présentant la classification des transportés suivant leur profession au 31 décembre 1882.

PROFESSIONS.	HOMMES.										FEMMES.				TOTALS.						
	1 ^{re} CATÉGORIE.		2 ^e CATÉGORIE.		4 ^e CATÉGORIE.						3 ^e CATÉGORIE.		4 ^e CATÉGORIE.								
	Condamnés aux travaux forcés.		Condamnés à la réclusion.		1 ^{re} section. Libérés astreints à la résidence.			2 ^e section. Libérés non astreints à la résidence.			1 ^{re} CATÉGORIE. GORIE.		2 ^e CATÉGORIE. GORIE.								
	Européens.	Arabes, Asiatiques, nègres.	1 ^{re} section. Coloniens.	2 ^e section. Européens.	Européens.	Arabes, Asiatiques, nègres.	Océaniques, nègres.	Asiatiques.	Européens.	Arabes, Asiatiques, nègres.	Européens.	Arabes, Asiatiques, nègres.	Européens.	Arabes, Asiatiques, nègres.							
Ouvriers en bois	295	0	2	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305	
Ouvriers en fer	160	0	0	2	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	204
Tourneurs et mécaniciens	35	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45
Taillleurs et matelassiers	185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185
Cordonniers	147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	147
Écrivains, typographes, imprimeurs, re- lieurs	105	0	0	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124
Peintres et tapissiers	35	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52
Selliers et bourrelliers	22	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32
Maçons, tailleurs de pierres, carriers et couvres	250	0	1	1	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316
Jardiniers et cantonniers	125	0	0	0	40	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167
Boulangers	61	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73
Chapelliers	80	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82
Cultivateurs	980	0	0	0	190	38	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,266
Manœuvres	3,220	80	42	7	960	20	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,338
Professions diverses	350	0	0	0	580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930
Sans profession	190	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396
Mineurs	412	0	0	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	562
TOTAUX	6,632	80	42	7	2,165	60	20	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,026

Lettre d'un concessionnaire de Pouembout

Pouembout, 1^{er} octobre 1884.

Mes bons parents,

En ce moment, quoique la saison ne soit pas propice à la culture, je suis en grand travail, ma maison définitive est en construction, j'ai fini la charpente (moi-même je me suis fait scieur de long et je m'en acquitte assez bien); d'ici au mois de février, elle sera complètement terminée et aura 8^m 50 de large sur 13 de long. Alors je reprendrai la culture de mes 2 hectares déboisés, dont 1 ensemencé en manioc et maïs; j'oubliais les patates qui remplacent les pommes de terre de France, quoique ce légume vienne bien ici, mais la semence est trop chère (75 centimes le kilogramme).

Pendant environ trois ans, j'aurai beaucoup à faire, étant obligé de faire tout par moi-même, puisque l'argent me manque, mais j'ai une bonne santé, ce qui vaut mieux, et vous pouvez croire que je ne suis pas le plus malheureux des 300 concessionnaires; je suis en avance dans mon travail et mon habitation, puisque l'un est fait et l'autre en bonne voie d'exécution (nous avons vingt mois pour mettre 2 hectares en culture et construire une maison et je ne suis entré en concession que dans le courant de février dernier).

Une fois le terrain mis en état de culture et l'habitation faite, je commencerai à être bien dans mes affaires; je n'ai contracté que peu de dettes (80 fr.); dans huit mois, sitôt ma construction terminée, je recevrai 200 francs, je pense, ce qui payera ce que je dois et ce qu'il me faut encore. J'ai récolté 80 kilogrammes de haricots et tué hier un cochon, ce qui augmente un peu ma maigre cuisine de rationnaire; dans vingt-deux mois je n'aurai plus mes vivres de campagne, il faudra vivre de mon terrain, c'est pour cela que je ne perds pas un instant et veux même avoir fait une récolte pendant ce temps-là.

Comme seul je ne pourrai jamais travailler tout mon terrain et que le règlement exige qu'il le soit avant la période des vivres expirés, j'ai pensé que je ferais bien d'en semer 1 hectare en luzerne, 1 en manioc, 1 en café, ce qui exigerait peu de travail pour l'entretien, de sorte qu'il ne resterait que 2 hectares à cultiver deux fois par an; somme toute, je suis très satisfait de mon travail. Je vois qu'en continuant de la sorte encore un an, je serai complètement installé; pour cela je vais vous mettre un peu à contribution en vous énumérant ce qui me serait le plus nécessaire et vous priant de me

faire parvenir ce qui sera en votre pouvoir de faire sans dépenses, puisque le transport ne coûte rien.

D'abord un peu de graines potagères (différentes espèces):

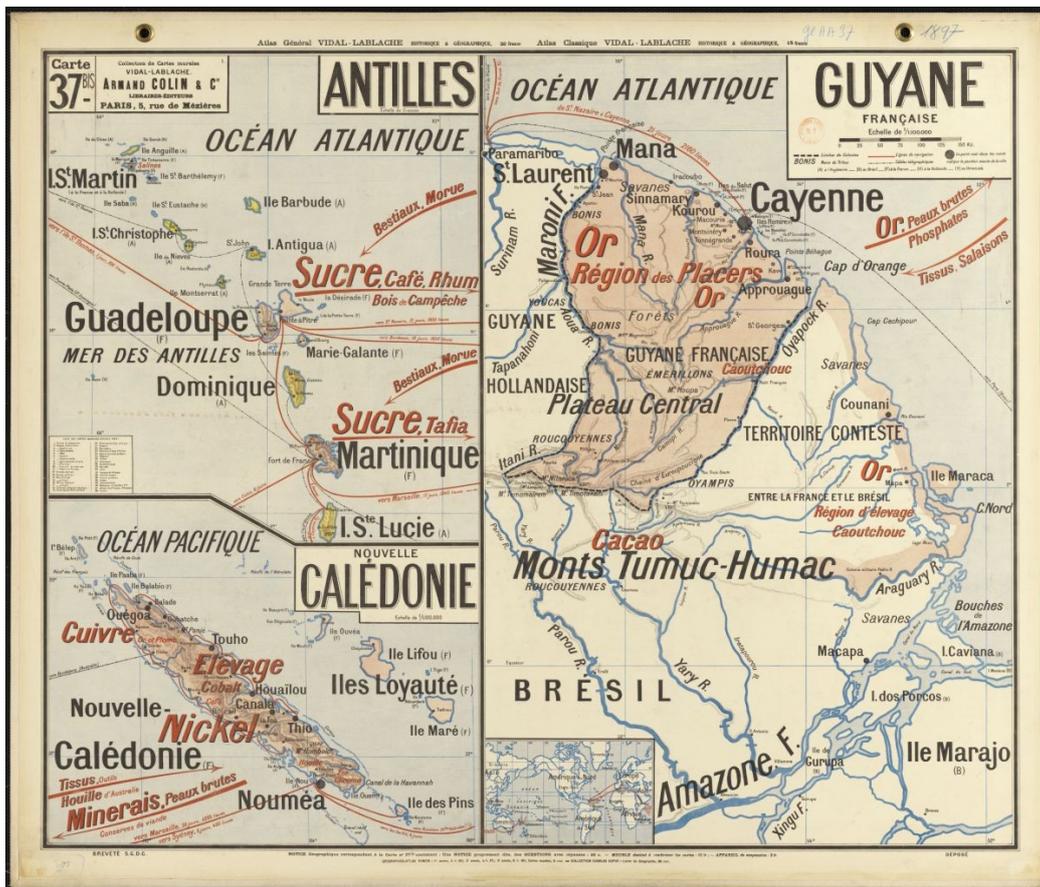
- 10 kilogrammes orge en grains (pour faire de la bière);
- 10 kilogrammes seigle en grains (pour couvrir les maisons);
- 12 noix;
- 20 noyaux olives vertes;
- 20 noyaux pêches;
- 20 noyaux abricots;
- 2 pommes (pour en avoir les pépins);
- 1/2 kilogramme raisin conservé (pour en avoir les pépins);
- 1 bêche (je n'ai pas pu en faire faire une comme chez nous);
- 40 kilogrammes graines de luzerne.

Le commerce vend les graines 30 francs le kilogramme et la luzerne 5 fr. 50 cent.; dites-moi le prix que vaut la graine de luzerne en France, cela pourrait peut-être servir plus tard.

Dans le courant de ma navigation, j'ai remarqué divers produits inconnus dans la colonie et poussant très bien dans des pays situés dans la même latitude, je suis en train de faire l'essai de les coloniser.

J'ai beaucoup travaillé et il me reste beaucoup à faire, mais la perspective d'une liberté plus grande me ferait faire plus encore

Cartes murales des colonies



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Antilles, Guyane française, Nouvelle-Calédonie. Collection de cartes murales Vidal-Lablache, carte n°37 bis, BnF, Cartes et plans, GE AA 25 (37 – Bis) – 1897



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les « Illusions perdues » de la « Nouvelle

II

L'île aux « trappistes » et aux « fiancées »

VIEUX GIBIERS DE PRISON

Les relégués, — les « trappistes », ainsi que les appellent dédaigneusement les forçats — sont parqués, en grosse majorité, à « la collective », à l'île des Pins, dont on sent les parfums à une lieue de distance, séjour enchanté au milieu de la splendide flore des Tropiques. Ses eaux claires tombent en cascades jusqu'à la mer.

Aux termes de la loi de 1885, dès leur arrivée à la « Nouvelle », les condamnés à la relégation devraient être envoyés sur les chantiers et dans les ateliers de travaux publics : exploitations forestières, agricoles, minières — que sais-je ? En prévision de leur vie exotique future, on aurait dû les préparer dans les geôles de la métropole, au labeur de la colonisation. Hélas ! Il y a loin de cette théorie à la réalité, et, une fois de plus, l'administration pénitentiaire a écrit un chapitre des « Illusions perdues ».

Culture du Copra à Hienghène



Hughan (1834-1883) A. *Nouvelle Calédonie. Copra chez G. Howes à Hemgèm.* 1886

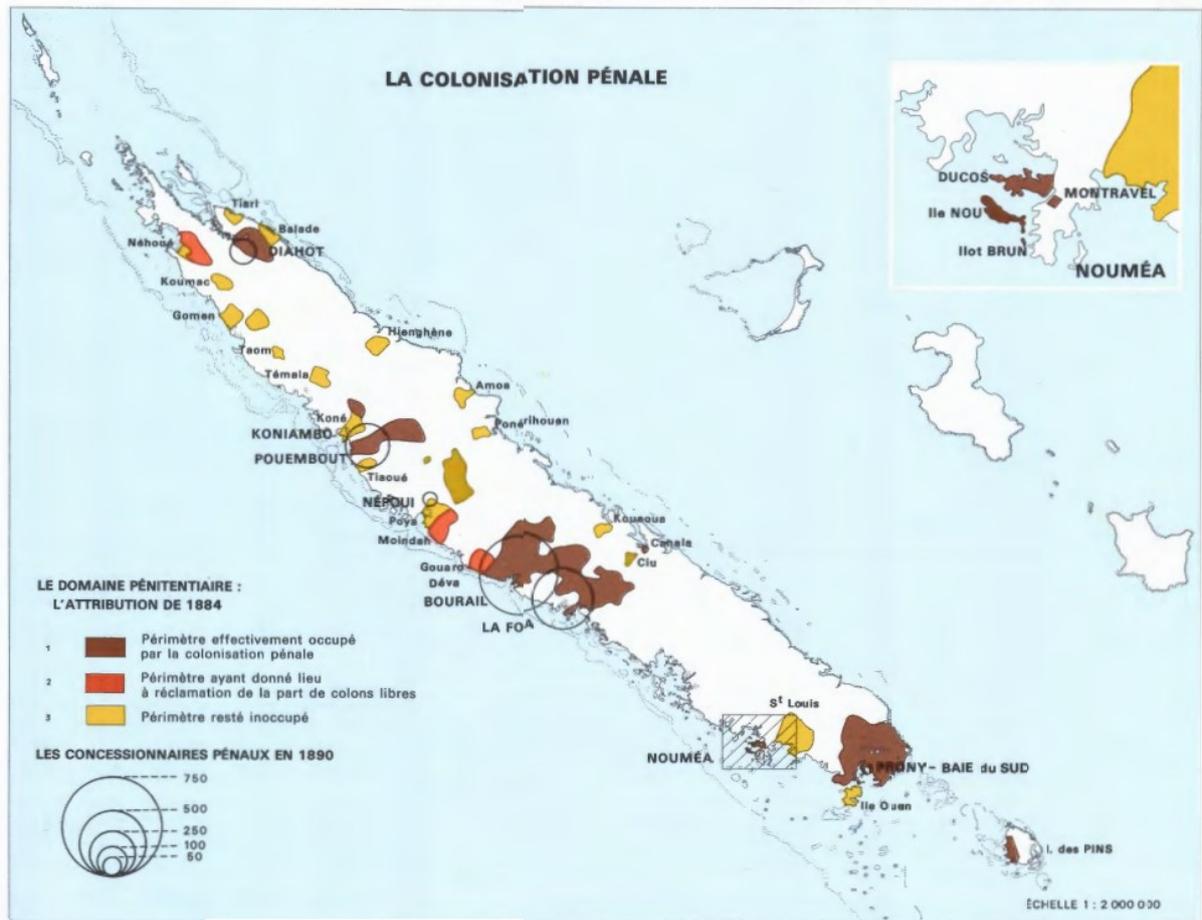
La presse des travailleurs

Premier en date des journaux de l'île des Pins, il est imprimé par Hocquard, rédigée par Eugène Mourot, Victor Cosse, quelques occasionnels, et illustrée par Paul Geoffroy. Les articles du *Raseur Calédonien* sont satiriques et prennent à partie le personnel de surveillance. Cela valut au *Raseur* d'être suspendu.

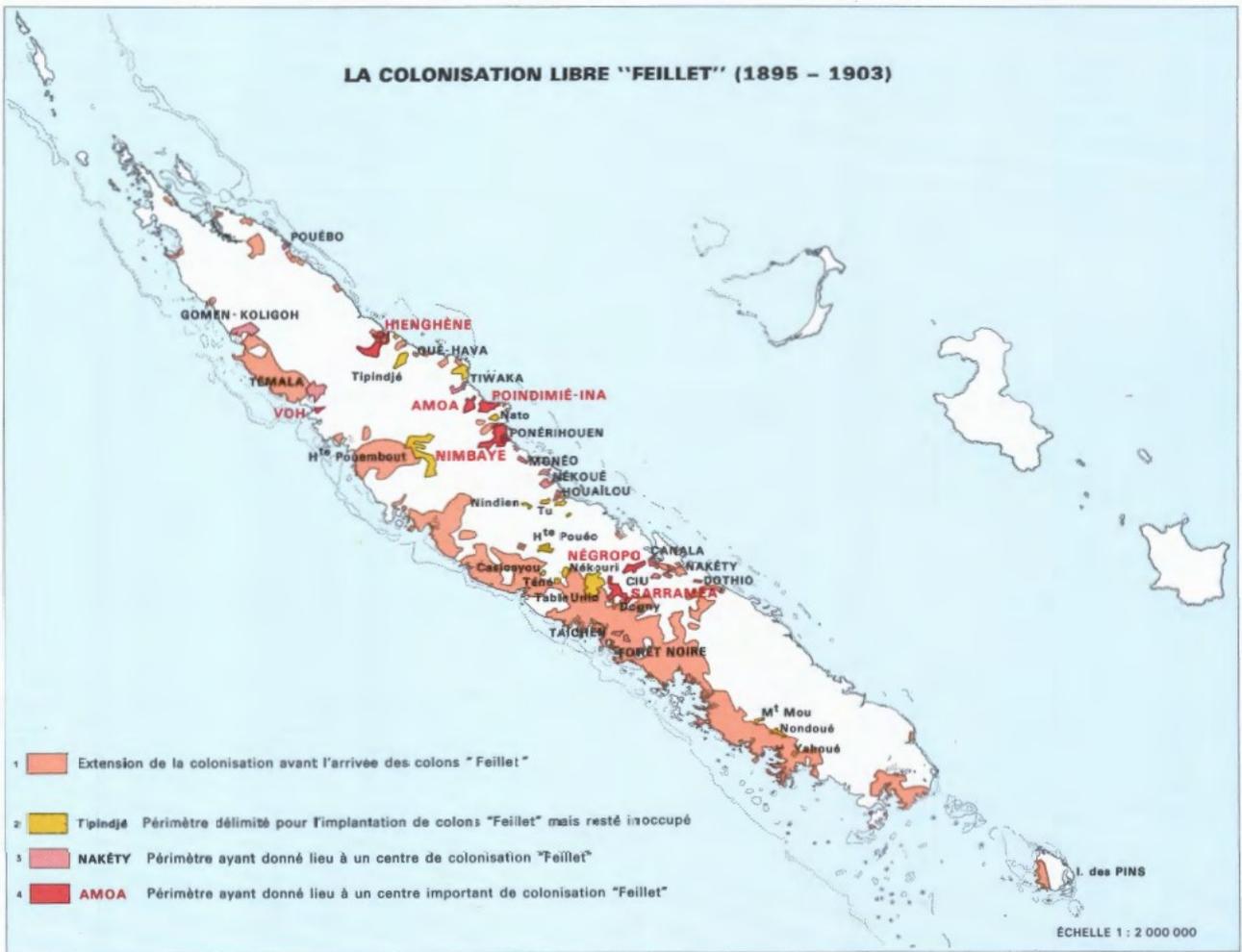


« Et tu l'appelles ? – Amnistie – Et tu comptes sur lui pour dîner ? – Oui – C'est vrai qu'il est beau, mais si tu ne veux pas serrer la ceinture d'un cran, je te conseille de changer son nom »

Les étapes de la colonisation



LA COLONISATION LIBRE "FEILLET" (1895 - 1903)



L'EXTENSION DE LA PROPRIÉTÉ EUROPÉENNE EN 1948



Bibliographie, sitographie, ressources locales

Boyer, S., Defrance, V., Delathière, J, *Vos papiers, s'il vous plaît ! Les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, catalogue de l'exposition « musée de la ville de Nouméa avril 2007.

Dauphiné J., *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1903*, 1987, p. 51-52

Delvinquier B., *L'épopée des colons nordistes en Nouvelle-Calédonie*, 1998

Dhur, J., *Visions de baigne*, Paris, Impr. Rambot et Cie, 1925, 288 p.

Galiber, C-E., Rousseau, P-A., *notice sur la transportation 1882-1883*, Université des Antilles. Collection de la Bibliothèque Michel-Crépeau, Communauté d'agglomération de La Rochelle, 1885, 294 p.

Kakou, S., *Découverte photographique de la Nouvelle-Calédonie, 1848-1900*, Actes Sud, Arles, 1998

Sautter, G., *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, ORSTOM - 1981 - RÉIMPRESSION 1983

Shineberg. D *La main-d'œuvre néo-hébridaise en Nouvelle-Calédonie 1865-1930*. Nouméa, Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie N°61 S.E.H.N.C, Nouméa 2003

Soury-Lavergne A., *Récits d'un colon établi en Nouvelle-Calédonie*, 1953

Terrier C., « *L'impact de la colonisation Feillet sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à nos jours* », 1993